

Le diplôme	<p>Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention « Activités Physiques pour Tous »»</p> <p>Niveau : IV (Baccalauréat) Code ROME : 23133 Formacode : 15466 Code RNCP : 1967 Code CPF : 151193</p> <p>Code CARIF-OREF : MàJ GREF en cours</p> <p>Textes réglementaires : Décret n°2016-527 du 27 avril 2016 (règlement général du BPJEPS), arrêté du 21 juin 2016 portant création activités physiques pour tous. Délivrance du diplôme : Par le directeur régional de la DRJSCS de Bretagne après validation par le stagiaire des 4 unités de compétences.</p>			
Le métier	<p>Le BPJEPS APT donne le titre d'éducateur sportif plurivalent.</p> <p>Le titulaire travaille en autonomie pédagogique et peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous concevoir et conduire un projet d'animation, d'initiation ou d'apprentissage communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous <p>Le titulaire peut être salarié : par un ou plusieurs clubs ou associations, par une collectivité territoriale, Les cours sont dispensés dans la journée ou en soirée, le week-end et pendant les temps de loisirs et de vacances des pratiquants. Ce diplôme permet de se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale. Il est reconnu comme équivalent BAFA (encadrement dans les séjours de vacances ou accueil de loisirs).</p>			
La formation	<p>Rythme : cursus continu et à plein temps (base 35h/sem. ; soit 7h/jour), entre le centre de formation (17,5h) et le stage en entreprise (17,5h) exceptées les périodes de vacances scolaires où l'immersion en structure d'alternance est fixée à 35h hebdomadaires).</p> <p>Volume horaire : 630 heures en centre et 602 heures de stage en entreprise.</p> <p>Lieu : Quimper- Complexe sportif de Creac'h Gwen Durée de la formation : 10 mois</p> <p>Nombre de places : maximum 25</p> <p>Contenu des Unités Capitalisables (UC) :</p> <p>UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation UC 3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage UC 4 : mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage</p> <p>Les allègements possibles :</p> <p>Des allègements sont possibles en fonction des diplômes et de l'expérience acquise (positionnement). L'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016 (portant création de la spécialité Activités Physiques pour tous) précise les dispenses et équivalences reconnues au titre du BPJEPS APT.</p> <p>Les conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation (et avoir 18 ans au moment de la délivrance du diplôme) - être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) - jeunes entre 17 et 25 ans : être en règle vis-à-vis de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD) - avoir satisfait aux exigences préalables (épreuves règlementaires nationales*) puis aux tests de sélection (épreuves propres au Campus) - avoir un projet professionnel en relation avec l'obtention du diplôme. <p>* Les exigences préalables de l'APT sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de courir en tenant une distance minimum dans un temps donné (test Luc Léger) - Etre capable de satisfaire à un test d'habileté motrice 			
Dates et tarifs	<p>Dossier d'inscription : 28 avril 2018</p> <p>Exigences préalables et sélections : 28 mai 2018 (à confirmer)</p> <p>Formation : du 17/09/2018 au 28/06/2019</p> <p>Délibération jury régional : juillet 2019</p>	<p>Coût pédagogique pour l'employeur PRIVE d'un APPRENTI : Formation gratuite (financée par la Taxe d'apprentissage).</p> <p>Coût pédagogique pour l'employeur PUBLIC d'un APPRENTI : 3 525,50€ (après déduction de la participation Région sur le coût Préfecture)</p> <p>Statut autre qu'apprenti (OPCA, employeur, etc.) : 6 611€ (601h * 11€/h)</p>		
Hébergement Restauration	<p>Possibilité d'hébergement au <i>Foyer des Jeunes Travailleurs</i> de Quimper (Tel : 02 98 64 10 70 http://fjtquimper.org)</p> <p>Possibilité de restauration sur le lieu de formation : Les stagiaires bénéficient d'un espace dédié à la détente et à la restauration : cuisine équipée à neuf (cuisinière, four électrique, four à micro-ondes, frigidaire, cafetière, bouilloire...)</p>			
Contacts	<p>Coordonnateur pédagogique Inscription et suivi administratif Suivi financier</p>	<p>Pierre-Yves DANIEL Katy MASSY Vincent BOUDIER</p>	<p>06 73 99 93 59 02 99 16 34 15 02 99 16 55 10</p>	<p>pierre-yves.daniel@quimper.bzh katy.massy@campus-sport-bretagne.fr vincent.boudier@campus-sport-bretagne.fr</p>